



Le : XX/XX/XXXX

Madame / Monsieur XXXXX

Adresse

Votre conseiller : Victor PACOUD

Document d'entrée en relation

Conseil en gestion de patrimoine

Adhérent de l'Association Nationale des Conseils
Financiers



334 Rue Nicolas Parent 73000 Chambéry – 06 22 31 63 73 – patrimoine@asthea-conseil.com

ASTHEA CONSEIL SARL au capital de 1 500 € - siège : 334 rue Nicolas Parent, 73000 CHAMBERY - n° 900381260 RCS Chambéry

N° TVA intracommunautaire : FR21900381260

Conseiller en Investissement Financier (CIF) enregistré sous le n°21006309, soumis au contrôle de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel des Risques (ACPR) – Courtier en assurances enregistré à l'ORIAS sous le n°21006309 – Carte CPI73012021000000029 délivrée par la préfecture de Chambéry – Code NAF/APE n°6619B

Membre de l'ANACOFI, association agréée par l'AMF.

Responsabilité civile et garanties financières souscrites auprès de MMA IARD, n° **127128672**
(Articles L512-6 et L512-7 du Code des Assurances)

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire qu'en application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme aux articles 325-5 du Règlement général de l'AMF, R520-1 du Code des assurances et R519-20 du Code monétaire et financier.

Ce document vous permet de vérifier par vous-même notre statut et notre capacité d'exercice.

Activités exercées par Asthea Conseil

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro ORIAS : **21006309**

Consultation possible sur www.orias.fr

Les statuts professionnels de votre Conseiller :

- **Conseil en Investissements Financiers (CIF) : Conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du règlement général de l'AMF**, adhérent à l'Association Nationale des Conseils Financiers, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse, 75082, PARIS Cedex 02.
www.amf-france.org
Le Conseiller en investissements Financiers est contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
- **Intermédiaire en Assurances (IAS) : L'activité d'IAS est contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)**, 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09.
<https://acpr.banque-france.fr>
- **Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)**
- Votre conseiller est par ailleurs **Agent Immobilier, détenteur d'une carte professionnelle n°CPI73012021000000029 délivrée par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Chambéry** : L'activité d'Agent Immobilier est contrôlée par la DGCCRF, Administration française relevant du Ministère de l'Économie.

L'association professionnelle de votre Conseiller :

ANACOFI – Association National des Conseils Financiers

92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

N° CNIL : 1173949 – N° SIRET ANACOFI : 490 476 835 00049

Responsabilité Civile Professionnelle & Garanties Financières

Votre Conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant les diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de :

MMA IARD Assurances Mutuelles - RCS Le Mans 775 652 126

14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9 - Entreprise régie par le code des assurances.

Numéro de police : 127 128 672

Principaux partenaires

Nous souhaitons que la diversité des fournisseurs listés ci-dessous soit de nature à vous assurer de l'objectivité de nos recommandations.

Voici la liste des établissements promoteurs des produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du Code monétaire et financier ou autres fournisseurs avec lesquels entretient une relation de nature commerciale (listes susceptibles d'évolution) :

Assurance-Vie & Capitalisation

- VIE PLUS
- ALPHEYS
- GOODVEST

Défiscalisation

- ECOFIP
- STAR INVEST

Produits structurés

- MAREX FINANCIAL

Immobilier d'investissement

- SOGENIAL
- PERL
- LA PREMIERE BRIQUE
- FINPLE
- ANGELYS GROUP
- ALTAREA

Biens divers

- Godot & fils
- Cavissima

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'existe aucun lien commercial ou capitalistique significatif (participation supérieure ou égale à 10% des droits de vote ou du capital) entre Asthea Conseil et les établissements promoteurs de produits listés ci-dessus.

Rémunération

Nos conseils en stratégie patrimoniale sont rémunérés sous forme d'honoraires au tarif de 100 euros HT / heure. En fonction des missions proposées, nous pourrions également vous proposer un forfait d'honoraires spécifique à chaque mission. Le montant du forfait sera dans ce cas inscrit dans une lettre de mission ou dans un devis préalable à la mission.

Nos conseils en investissements financiers, en assurance et en immobilier sont rémunérés au moyen d'une fraction des frais relatifs aux interventions réalisées dans ce cadre, acquittée, directement ou indirectement, par les promoteurs des produits ou services (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs immobiliers).

Les conseils en investissements financiers et notamment la gestion conseillée seront facturés sous forme de forfait d'honoraires.

En cas de prescriptions de préconisations, nous pourrions percevoir des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Nous serons ainsi rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui nous autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajouteront une fraction des frais de gestion qui correspond au maximum à 1,5% par an.

Politique de gestion des conflits d'intérêt

Asthea Conseil a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, d'identifier et de gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, Asthea Conseil s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la l'Association Nationale des Conseils Financiers, ni aux Autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de nos relations, vous êtes amenés à transmettre à Asthea Conseil des données à caractère personnel. En conséquence, Asthea Conseil traite des données personnelles vous concernant.

Lorsque vous communiquez à Asthea Conseil des données personnelles de tiers (votre conjoint, votre enfant, etc.), vous vous engagez à avoir obtenu leur consentement et à les avoir informés des présentes mentions informatives.

Asthea Conseil traite en qualité de responsable de traitement des données personnelles dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, au sens des dispositions du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces données peuvent être traitées à des fins de passation, de gestion et d'exécution des contrats car elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Ces données peuvent également être traitées, si vous y avez consenti ou si l'entité Asthea Conseil y a un intérêt légitime, afin de réaliser des opérations de prospection. Enfin, ces données peuvent être traitées aux fins de respect des obligations réglementaires incombant à Asthea Conseil, étant entendu que ces obligations peuvent varier eu égard à votre situation (notamment et de manière non-exhaustive, aux obligations liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au respect des dispositions du Code monétaire et financier, au respect des positions de l'Autorité des marchés financiers, au respect des dispositions du Code des assurances, etc.).

Ces données sont conservées 5 ans après la fin de votre relation contractuelle avec Asthea Conseil. Si vous n'avez pas contracté avec Asthea Conseil, vos données peuvent être conservées jusqu'à 3 ans après le dernier contact émanant de votre part. Dans le cadre de certaines situations exceptionnelles, vos données sont susceptibles d'être conservées au-delà de ces durées (de manière non exhaustive : dans le cadre d'un contentieux, lorsque les voies de recours ordinaires et extraordinaires ne sont plus possibles contre la décision rendue ; dans le cadre d'activités immobilières, 10 ans au sein du registre des mandats ; aux fins de respects de certaines obligations légales incombant à Asthea Conseil ; à la demande d'une autorité légale, etc.).

Ces données pourraient être transmises aux entités d'un groupe de société auquel appartiendrait Asthea Conseil (ainsi que toutes autres sociétés pouvant ultérieurement intégrer ce groupe), à ses partenaires commerciaux (assureurs, sociétés de gestion, établissements bancaires et leurs éventuels intermédiaires) ainsi qu'à ses prestataires (éditeurs de logiciels, hébergeur, archiveur, etc.) agissant sur ses strictes instructions.

Ces données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne, sur les fondements suivants : lorsque les données sont transférées à Asthea Conseil, sur le fondement de la décision 2011/61/UE de la Commission du 31 janvier 2011 ; lorsque des données sont transférées à des sous-traitants, en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne et/ou le respect d'un code de conduite) et/ou en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant.

Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet de Monsieur Victor Pacoud, qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- **Médiateur de l'AMF** : Madame Marielle COHEN BRANCHE, Médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS Cedex 02.
Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateurmode-d-emploi/Modes-desaisine.html>;
- **Médiateur de l'assurance** : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS Cedex 09.
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>
- **Médiateur produits immobiliers et bancaires** : La Médiation de la consommation, ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS.
Site internet : www.anm-conso.com/anaco-iobsp.

Utilisation du courrier électronique et moyen de communication

Nous serons amenés à communiquer par courrier électronique avec vous ou avec toute autre personne autorisée par vous. Dans ce cas, vous acceptez expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

Les autres modes de communication à utiliser sont les suivants :

- ✓ Réunions physiques et visioconférences
- ✓ Courrier
- ✓ Téléphone

Fait le \$DATE_JOUR\$, en deux exemplaires, dont un pour le Client et un pour le Conseiller.

Le Cabinet Asthea Conseil

Le Client

Monsieur Victor Pacoud, Gérant

